

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 25 juin 2020

Nombre de Conseillers
en exercice :

27

Nombre de Conseillers
présents :

25

Nombre de Conseillers
votants :

27

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure légalement convoqué
s'est assemblé à la salle des fêtes, sous la présidence de Pierre LEPORTIER

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, C. MANGEOT, M. PAGÈS, C. CHARBONNIER, S. GUIARD,
MM. BARONNET, P. PARRA, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. MARIE, C. LINY, A. TOUTAIN,
T. FERNANDES, F. RIGOT, C. LEVÉZIER, Y. JOUVEAU DU BREUIL, G. LODS, C. ANCELIN,
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

M. BÉNARD donne pouvoir à R. CHEVRETEAU
V. HUVEY donne pouvoir à G. LODS

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Florian RIGOT est élu secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 2
Nombre de conseiller absent excusé : 0

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h15
Secrétaire de séance : Monsieur Florian RIGOT

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

☞ Sollicitation de subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (plan de relance économique)

Monsieur le Maire explique que l'extension et la mise aux normes du réseau des Points d'Eau Incendie permettront de se conformer au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) et ainsi de garantir une meilleure sécurité de la population. Ces travaux seront effectués par une entreprise normande, et permettront de couvrir 98% des besoins de la Commune. Ceux-ci rentrent dans le plan de relance économique voulu par l'Etat.

☞ Tirage au sort des jurés d'assises :

N° d'Ordre	N° de Page	N° de Ligne	Nom - Prénom du tiré au sort	N° d'Electeur
1	118	5	GUEY Gérard Frédéric	598
2	198	1	NICOL Claire Paule	1001
3	240	6	SCHOUTEDEN Françoise Viviane	1159
4	153	7	LEBOURG Jeannine Lucile	778
5	192	5	MONNET Marcel René Jules	927
6	061	3	CORTI Serge Michel	310
7	145	2	LARRIVAIN Claude Robert	726
8	233	2	ROUSSELLE Marc	1176
9	155	5	LECOINTRE Aline Catherine	783

➤ 1 - Finances

☞ A- Vote des taux de fiscalité directe – exercice 2020

Monsieur le Maire expose les faits : cette année, exceptionnellement, les taux d'imposition sont présentés avant le budget communal. La Préfecture a informé les collectivités que ces taux doivent être votés et transmis au plus tard le 03 juillet 2020 à minuit (soit la date du présent Conseil Municipal).

Monsieur le Maire explique qu'avec la réforme de la fiscalité directe locale, la taxe d'habitation est vouée à disparaître. Elle sera compensée par l'Etat pour éviter une perte de recette aux communes. La taxe d'habitation n'est plus prélevée sur les taxes locales, mais apparaît toujours sur le budget.

Pour l'année 2020, Monsieur le Maire propose une stabilité des taux compte tenu du niveau déjà élevé des taxes foncières, et ce conformément à ce qui avait été annoncé lors de la campagne électorale.

Il est proposé de fixer les taux communaux de fiscalité directe suivants pour l'année 2020, identiques à ceux votés en 2019 :

	Taux communaux 2019	Taux communaux 2020
Taxe d'habitation	20,70 %	/
Taxe sur le foncier bâti	39,09 %	39,09 %
Taxe sur le foncier non bâti	84,11 %	84,11 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

B - Commune

☞ Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, Maire-Adjoint aux finances, qui présente le Compte de Gestion 2019 établi par le percepteur. Ce sont les écritures comptables du budget communal pour l'année 2019.

Le Compte Administratif 2019 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire sort de la salle. Le Compte Administratif 2019 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire rentre de nouveau en séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Affectation du résultat 2019

Monsieur le Maire propose qu'une partie des excédents de la section de fonctionnement soit affectée à la section d'investissement pour le financement des futurs investissements et la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes 2019 (compte 1068 en recettes d'investissement) et d'en reprendre l'autre partie en fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement).

La répartition de l'affectation du résultat 2019 est reprise dans le tableau page suivante.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 524 373,09 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 978 818,06 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
		+ 1 503 191,15 €
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)		
D 001 (si déficit)		- 121 439,65 €
R 001 (si excédent)		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -)		
Besoin de financement		- 199 137,33 €
Excédent de financement (1)		
Besoin ou excédent de financement F	=D+E	320 576,98 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 1 503 191,15 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		320 576,98 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		1 182 614,17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Budget primitif 2020

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, pour la présentation du budget primitif 2020 aux Conseillers Municipaux.

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	1 022 431,20 €	Chapitre 002 - Excédent antérieur	1 182 614,17 €
Chapitre 012 - Charges personnel	1 417 500,00 €	Chapitre 013 - Atténuations de charges	35 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	23 000,00 €	Chapitre 042 - Opérations d'ordre	73 623,94 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	708 586,26 €	Chapitre 70 - Produits des services	167 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	144 060,38 €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 194 900,00 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion	290 350,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	751 955,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	74 290,00 €	Chapitre 75 - Autres produits gestion	39 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	764 875,27 €	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
Total des Dépenses	4 445 093,11 €	Total des Recettes	4 445 093,11 €

Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 - Résultat d'investissement	121 439,65 €	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	708 586,26 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre	73 623,94 €	Chapitre 040 - Opérations ordre	144 060,38 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	278 846,34 €	Chapitre 10 - Dotations fonds divers	402 090,98 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	68 376,74 €	Chapitre 13 - Subventions	80 189,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement	49 707,14 €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	532 936,68 €		
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	209 996,13 €		
Total des Dépenses	1 334 926,62 €	Total des Recettes	1 334 926,62 €

Madame Dominique DUVAL, précise que la somme de 80 189,00 € au chapitre 13 est un reliquat de subvention concernant la médiathèque.

Monsieur le Maire reprend la parole et apporte quelques précisions sur les projets d'investissements en cours :

- Chapitre 20

↳ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié est en fin de révision. Le projet a été validé en séance du Conseil Municipal le 18 octobre 2019. Le PLU initial a dû être réétudié afin d'apporter plusieurs modifications, telles que le projet de la maison de santé, les nouveaux périmètres classés en « Natura 2000 » par la Préfecture, les réglementations évolutives des permis de construire (exemple : panneaux solaires), les changements de commerces en habitations.

L'enquête publique commencera au mois de septembre pour une durée, d'un mois. Une réunion spécifique sera programmée afin de présenter le PLU modifié aux nouveaux élus à l'issue de l'enquête publique. Ce dossier devra être validé en fin d'année en séance du Conseil Municipal.

↳ Madame Dominique DUVAL, reprend la parole et poursuit ses explications sur les différents projets d'investissements.

La population augmente depuis quelques années et le nombre d'enfants utilisant le restaurant scolaire évolue également. Des études sont à prévoir cette année afin de trouver la solution la plus adaptée et réalisable pour construire un nouvel équipement.

Monsieur le Maire reprend la parole :

↳ Des relevés topographiques sont à entreprendre pour le projet de la maison médicale.

↳ Concernant le logement, un diagnostic « habitat dégradé » des quartiers de la Commune a été établi par le cabinet SOLIHA. L'Agglomération du Pays de Dreux a également réalisé ce diagnostic avec ce cabinet sur le périmètre de 7 communes de l'Agglomération du Pays de Dreux (EZY SUR EURE, NONANCOURT, IVRY LA BATAILLE, ANET, BREZOLLES, CHATEAUNEUF EN THYMERAIIS et VILLEMEUX SUR EURE) afin mettre en place une Opération Programmée de l'Amélioration et de l'Habitat (OPAH). La durée est de 5 ans et le coût global de la partie animation-ingénierie représente la somme de 40 000 € par an pour les 7 communes. Le budget communal prévoit une somme de 19 000 € pour cette opération, subventionnée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à hauteur de 35%. La Commune devra également déterminer si elle souhaite subventionner les travaux réalisés par les propriétaires.

L'État a défini des pourcentages de logements sociaux en fonction du nombre d'habitants et du nombre de résidences principales. Par application de ces taux, la Commune doit disposer de 20% de logements sociaux. Toutefois, seulement 10% sont répertoriés actuellement. Une planification sur une dizaine d'années s'avère nécessaire pour atteindre le seuil de 20%. Pour information, les 10% représentent environ 200 habitations.

Dans les années 1990, certaines maisons ont été achetées et transformées plus tard pour la location. Aujourd'hui certaines sont vides. Il est proposé aux propriétaires de faire les travaux nécessaires de rénovation, ou d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite, afin que ces habitations puissent à nouveau être occupées. Suivant les catégories de travaux, des aides peuvent être proposées par l'ANAH et le département de l'Eure.

✚ Le diagnostic des évolutions des équipements sportifs est à l'étude, il sera analysé en fonction des possibilités et des finances de la Commune.

✚ Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) a réalisé la première tranche des travaux d'éclairage de la Voie Verte en 2019, et a poursuivi la deuxième tranche en 2020. Ces travaux ne sont pas terminés, la partie du chemin des Vignes jusqu'à Coutumel reste à faire (programmés pour le mois de Septembre). Le SIEGE finance le coût des travaux à hauteur de 80% du montant HT.

- Chapitre 21

✚ Un projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) a été lancé en 2019 et une association de professionnels de santé a été créée afin notamment de rédiger le projet de santé publique. L'Agence Régionale de santé et l'État souhaitent que les soins soient coordonnés entre les différents professionnels. L'ARS a validé le projet de PSLA le 19 juin 2020 et financera un cabinet d'études pour la rédaction du projet de santé. Ensuite la validation du Projet de Santé permettra le financement du fonctionnement des structures du pôle santé et de la maison de santé. La construction de la Maison de Santé est soutenue par l'Etat et la Région Normandie.

✚ Le bâtiment F2F situé sur la partie sud de la ZAC de Coutumel a été mis en vente en 2016. La Commune a décidé de préempter ce terrain. Ce droit de préemption a été contesté devant le tribunal administratif qui, en première instance, a rejeté la contestation. Le dossier doit maintenant être examiné par les magistrats de la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Monsieur le Maire rappelle que l'Agglomération du Pays de Dreux est gestionnaire de la ZAC de Coutumel et qu'un projet de création de lotissement est en cours sur la partie sud de la ZAC. Il est rappelé que ce lotissement permettra de construire 80 logements dont 50 % de logement sociaux.

Monsieur Gilles LODS, du groupe d'opposition « Agir ensemble pour Ezy » demande à prendre la parole. Il s'interroge sur l'échéancier et la planification du projet de la maison de santé, ainsi que la liste des médecins intéressés. Monsieur Gilles LODS souhaite également une explication sur le projet de création d'un lotissement sur une zone industrielle.

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} adjoint au Maire en charge des Affaires Sociales, Solidarité et Habitat, prend la parole afin de répondre à Monsieur Gilles LODS sur le dossier de la maison de santé. Il explique que certains professionnels de santé déjà installés dans les communes voisines sont intéressés, à savoir deux dentistes (dont une orthodontiste), un médecin généraliste, deux jeunes médecins en fin de formation et deux spécialistes. Le kinésithérapeute, situé place Félix Hulin, participe également à la dynamique du projet du pôle santé. Monsieur Claude ROUGERON ajoute que depuis plusieurs années, il est difficile de trouver des professionnels de santé. Les structures doivent être organisées afin de pouvoir inciter les jeunes médecins et spécialistes à s'installer dans la Commune au pôle de santé. Monsieur le Maire ajoute que tout est mis œuvre pour que les travaux de construction débutent en 2021.

Concernant la deuxième question de Monsieur Gilles LODS, Monsieur le Maire explique que la ZAC de Coutumel est particulière, la partie sud se situant à proximité de la voie verte. Cette partie est ainsi préservée et encore naturelle. Les terrains situés au nord sont tous vendus.

Le terrain de l'ancienne entreprise « Facom », dispose d'un potentiel immobilier important au regard de sa superficie. Un promoteur de la région parisienne a fait une proposition de rachat au propriétaire actuel. Cette proposition a fait l'objet d'une surenchère devant le tribunal. La Commune a décidé via l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) d'utiliser son droit de préemption afin de pouvoir préserver l'intégralité du terrain et profiter de cet espace. Ce futur projet sera géré par l'Agglomération du Pays de Dreux, gestionnaire de la ZAC de Coutumel.

Madame Dominique DUVAL, reprend la parole et poursuit sa lecture sur les agencements et aménagements futurs. Le parcours botanique sera réaménagé. Quelques travaux sont prévus dans les bâtiments communaux.

✚ Monsieur le Maire reprend la parole pour faire un point sur l'aménagement de la passerelle. Suite aux problèmes récurrents en cette période estivale, accentués cette année du fait de la situation liée au déconfinement, le site a été fermé pour 4 mois.

Depuis 2017, en collaboration avec la gendarmerie, différents aménagements ont été mis en place comme l'interdiction de stationner, la pose de rochers, l'extinction de l'éclairage public, et l'installation d'une caméra de vidéoprotection. Ces mesures ont fonctionné mais pas sur du long terme. Cette année, il a été constaté que les

personnes troublant l'ordre public (problèmes d'incivilité, de nuisances en journée, en soirée, voire la nuit), ne sont plus des habitants des communes avoisinantes mais du département, de la région Centre, de l'Ile-de-France ainsi que les gens du voyage. Un message via les réseaux sociaux a circulé sur cet endroit comme étant un lieu de baignade avec plage, un lieu de détente où il est possible de manger et boire.

La décision de fermer le site a été décidée et appliquée uniquement pour contrer l'annonce faite sur les réseaux sociaux. Cette décision est provisoire, permettant de faire respecter la loi. A noter que les services techniques ramassaient plusieurs kilos de débris tous les matins.

Cet endroit agréable n'a pas vocation à rester fermé. A l'issue de la période de 4 mois de fermeture, un projet pour garder cet endroit paisible sera étudié. Ce projet pourrait être l'aménagement des rives de l'Eure en jardin public sécurisé, ouvert le matin et fermé le soir. Ce projet sera réalisé en concertation avec la population.

Monsieur Gilles LODS du groupe d'opposition « Agir ensemble pour Ezy » demande la parole. Il approuve l'action faite par Monsieur le Maire et le remercie de son intervention rapide et efficace. Lors du premier Conseil Municipal le 26 mai 2020, il avait fait état des incivilités et des nuisances sur ce secteur. Les riverains étaient en détresse. Monsieur Gilles LODS ajoute qu'il approuve le projet du jardin public ainsi que la concertation à venir avec les habitants. En revanche, Monsieur Gilles LODS ne cautionne pas les propos tenus par les membres du groupe d'opposition « Alternative citoyenne pour Ezy » dans le bulletin communal sur ces mesures prises par Monsieur le Maire.

Madame Dominique DUVAL, reprend la parole concernant les bâtiments communaux. Au sujet des vestiaires du stade communal, Monsieur Gilles LODS demande la parole et souhaite des précisions sur la somme de 1 000 € prévue au budget. Monsieur Gilles LODS ajoute que les vestiaires sont insalubres et met en avant la nécessité de réfléchir à un projet de travaux pour permettre aux personnes utilisatrices de disposer d'un endroit confortable. Monsieur le Maire reprend la parole afin d'apporter quelques précisions. Certains bénévoles du club de football ont réalisé quelques travaux de rénovation en complément de ceux prévus par la Commune. Néanmoins, il est préférable d'attendre le résultat de l'étude sur les évolutions des équipements sportifs pour entreprendre des travaux de plus grande ampleur. En effet si les clubs de football et d'athlétisme venaient à ne plus utiliser le stade communal, il apparaît inutile d'entreprendre d'importants travaux de rénovation. En fonction des résultats de cette étude, le Conseil Municipal prendra une décision.

Monsieur Gilles LODS demande la parole et s'interroge sur le projet de l'aire de camping-cars inscrit au budget. Madame Dominique DUVAL, explique qu'il s'agit d'une étude topologique en lien avec le camping municipal. Monsieur le Maire rappelle également que le camping a une réelle valeur géographique et touristique. Cette étude est nécessaire et doit aboutir à une rénovation de l'ensemble du camping.

Concernant les chalets, Monsieur le Maire rappelle les faits. A la création des jardins municipaux, des grands chalets ont été achetés pour stocker le matériel de jardinage. Une déclaration de travaux a été faite, mais les services de l'État ont demandé une étude de sol. Au final, il s'est avéré que les chalets étaient trop grands. Il a donc été décidé de les utiliser pour le marché de Noël. Des petits cabanons plus adaptés seront achetés pour les jardins ultérieurement.

Madame Dominique DUVAL, poursuit sa lecture sur les installations de voirie. Madame Chantal LEVÉZIER, du groupe d'opposition « Agir ensemble pour Ezy », demande la parole pour savoir si un projet de covoiturage est prévu. Beaucoup de covoitureurs se rejoignent sur la place Charles de Gaulle et leurs véhicules restent stationnés toute la journée. Monsieur le Maire informe qu'il a missionné les services techniques pour élaborer un parking « vert » de covoiturage, le long de la voie verte situé entre la rue Maurice Rousseau et le boulevard Gambetta.

- Chapitre 23

Madame Dominique DUVAL, annonce les différents aménagements de terrain, à savoir l'aire de jeux au fonds de Sassey et la démolition de la maison située au carrefour de la rue Aristide Briand et le boulevard Abel Lefèvre pour la construction de la maison de santé.

Monsieur Yvain JOUVEAU DU BREUIL, du groupe d'opposition « Alternative citoyenne pour Ezy », demande des précisions sur l'aire de jeux. Monsieur le Maire informe qu'un city-park sera construit cette année.

Madame Chantal LEVÉZIER précise que l'aire de jeux actuelle est très appréciable. Mais les déjections canines gênent l'utilisation de ce lieu qui n'est plus sécurisé pour les enfants. Monsieur le Maire explique que l'accès des animaux peut être interdit sur les terrains publics. Mais la complexité de cette interdiction est de la faire respecter. Il est préférable d'informer et faire de la prévention très régulièrement. Monsieur Gilles LODS

exprime sa satisfaction concernant le nouveau projet de city-park et ajoute que ce projet était également un projet de campagne électorale de sa liste.

☞ A propos de la sécurité routière, Monsieur Gilles LODS rappelle le problème quotidien de la vitesse observée sur la rue André Tremblay jusqu'au carrefour de la Croix Pageot. Monsieur Gilles LODS ajoute qu'il faut sécuriser cette route. Monsieur le Maire informe qu'un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal à ce sujet. Les rues André Tremblay et Octave Lenoir se situent sur une route départementale et non communale. Un rendez-vous est fixé prochainement avec le service des routes du Département et le Président du Conseil Départemental de l'Eure.

Une partie de cet axe, du chemin des Vignes jusqu'aux feux tricolores rue André Tremblay, ne pourra pas être remis en état dans l'immédiat, des travaux d'assainissement devant être impérativement réalisés avant la réhabilitation totale de la route (création de trottoirs et éléments de sécurité). C'est l'Agglomération du Pays de Dreux qui gère les travaux d'assainissement. La réfection de l'ensemble de cette voie pourra donc être réalisable en deux tranches : la première concernera l'axe du chemin des Vignes jusqu'à la mairie, la seconde du chemin des Vignes jusqu'aux feux tricolores.

Au sujet des feux, Monsieur Gilles LODS souhaite avoir des renseignements sur ce dossier. Monsieur le Maire informe que les feux ont été remplacés, et un devis pour la modification de la temporisation des 4 feux a été demandé.

Madame Chantal LEVÉZIER fait remarquer que le coussin berlinois situé sur la route de l'habit au niveau de la voie verte n'existe plus depuis un certain temps ne permettant plus aux véhicules roulant à vive allure de ralentir. Monsieur Claude NOË, adjoint au Maire en charge du Suivi des Travaux, de la Voirie, des Bâtiments et des Espaces Verts, explique que le coussin berlinois n'a pas pu être remis car les accotements de la route ne permettent plus cet agencement. Monsieur le Maire en prend note.

Étant donné que les Conseillers Municipaux n'ont plus de questions sur le budget communal 2020, Monsieur le Maire procède au vote, des dépenses et recettes prévisionnelles, de fonctionnement et d'investissement, à savoir :

Dépenses globales 2020	5 780 019,73 €
Recettes globales 2020	5 780 019,73 €

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

ZAC de Coutumel : Bâtiment Locatif

☞ Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, pour présenter le Compte de Gestion 2019 établi par le percepteur. Ce sont les écritures comptables du budget ZAC de Coutumel : bâtiment locatif pour l'année 2019.

Le Compte Administratif 2019 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Affectation du résultat 2019

Monsieur le Maire propose qu'une partie des excédents de la section de fonctionnement soit affectée à la section d'investissement pour le financement des futurs investissements et la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes 2019 (compte 1068 en recettes d'investissement) et d'en reprendre l'autre partie en fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement).

La répartition de l'affectation du résultat 2019 est reprise dans le tableau page suivante.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 12 394,20 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 113 377,37 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 125 771,57 €
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)		- 2 955,13 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)		- 5 104,67 €
Besoin ou excédent de financement F	=D+E	8 059,80 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 125 771,57 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		8 059,80 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		117 711,77 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Budget primitif 2020

Madame Dominique DUVAL, expose le budget primitif 2020 :

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	14 000,00 €	Chapitre 002 - Résultat reporté	117 711,77 €
Chapitre 023 - Virement investissement	132 378,55 €	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	333,22 €		
Total des Dépenses	146 711,77 €	Total des Recettes	146 711,77 €

Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 - Solde d'exécution	2 955,13 €	Chapitre 021 - Virement fonctionnement	132 378,55 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	Chapitre 040 - Opération d'ordre	333,22 €
Chapitre 21 - Immobilisation corporelle	132 816,44 €	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 059,80 €
Total des Dépenses	140 771,57 €	Total des Recettes	140 771,57 €

Dépenses globales 2020	287 483,34 €
Recettes globales 2020	287 483,34 €

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D - Éco-quartier

☞ Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, pour présenter le Compte de Gestion 2019 établi par le percepteur. Ce sont les écritures comptables du budget Éco-quartier pour l'année 2019.

Le Compte Administratif 2019 est également présenté par Madame Dominique DUVAL.

Il est fait constater la concordance des écritures du percepteur et de la Commune. Il est donc proposé de donner quitus à Monsieur le Maire pour la gestion des comptes communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Affectation du résultat 2019

Monsieur le Maire propose qu'une partie des excédents de la section de fonctionnement soit affectée à la section d'investissement pour le financement des futurs investissements et la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes 2019 (compte 1068 en recettes d'investissement) et d'en reprendre l'autre partie en fonctionnement (compte 002 excédents de fonctionnement).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 15 379,69 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 48 000 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		+ 63 379,69 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)</u>		
D 001 (si déficit)		54 000 €
R 001 (si excédent)		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)</u>		
Besoin de financement		0 €
Excédent de financement (1)		0 €
Besoin ou excédent de financement F	=D+E	54 000 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 63 379,69 € €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		54 000 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		9 379,69 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

- (1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- Budget primitif 2020

Madame Dominique DUVAL, expose le budget primitif 2020. Monsieur le Maire rappelle que ce budget a été créé pour retracer comptablement l'intégralité de l'opération de création de l'Éco-quartier et pour permettre la récupération de la TVA.

La charte de labellisation de l'Éco-quartier a été signée avec la Préfecture de l'Eure. L'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), propriétaire du terrain, commencera sur demande de la Commune au mois de septembre une concertation avec la population qui se terminera à la fin de l'année.

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	15 000,00 €	Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	9 379,69 €
		Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 620,31 €
Total des Dépenses	15 000,00 €	Total des Recettes	15 000,00 €

Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 - Solde d'exécution	54 000,00 €	Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	54 000,00 €
Total des Dépenses	54 000,00 €	Total des Recettes	54 000,00 €

Dépenses globales 2020	69 000,00 €
Recettes globales 2020	69 000,00 €

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/E – Aides aux associations : autorisation spéciale pour le versement d'avance sur subvention

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que compte tenu du contexte sanitaire et du report de l'installation du nouveau Conseil Municipal, le vote des attributions des subventions est repoussé à septembre. Toutefois, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une avance sur subvention, aux associations qui en feraient la demande, compte tenu de leur impossibilité d'avoir pu maintenir leurs activités et d'avoir dues, pour certaines, continuer à payer des charges fixes. Cette autorisation est limitée au montant de la subvention versée en 2019. Une seule association a fait la demande d'une avance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **2 – Administration communale**

A – Désignation et nomination des représentants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Dans le cadre du renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de proposer des élus et des administrés qui siégeront dans la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), soit 32 personnes au total, qui seront ensuite désignées par les services fiscaux. Cette Commission a pour rôle d'étudier la revalorisation des bases d'imposition des particuliers suite à des travaux dans leur propriété ou la révision de la valeur locative proposée par les services fiscaux. Monsieur le Maire est le président de cette commission.

Monsieur le Maire annonce que 7 administrés étant inscrits, il reste 25 personnes à désigner parmi les élus. Il est proposé la liste suivante :

Titulaires :

1. ANTONIO Jacques
2. PICHOT Jean-Michel
3. DUHAMEL Claudie
4. LEVARAY Dominique
5. LORGNIER Carole
6. BEHUET Gilbert
7. DUVAL Patrick
8. MANGEOT Christine
9. ANCELIN Christophe
10. CHEVRETEAU Robin
11. ROUGERON Claude
12. PARRA Philippe
13. FERNANDES Tiffany
14. MARIE Sébastien
15. LEVÉZIER Chantal
16. BARONNET Marie-Madeleine

Suppléants :

1. GROUX Élodie
2. DUVAL Dominique
3. HERMET Denis
4. NOË Claude
5. BRET Joëlle
6. RÉVEILLARD Vincent
7. CHARBONNIER Christel
8. DRÈGE Céline
9. GUIARD Sylvie
10. LINY Christophe
11. PAGÈS Michel
12. RIGOT Florian
13. TOUTAIN Aurélie
14. JOUVEAU DU BREUIL Yvain
15. LODS Gilles
16. BÉNARD Michelle

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **3 - Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux du remerciement de l'association « Délos Apei 78 » (structure accueillant des personnes à mobilité réduite) pour le versement de la subvention.

Monsieur le Maire annonce l'obligation de réunir un Conseil Municipal extraordinaire le vendredi 10 juillet 2020, date imposée par l'État, pour désigner les grands électeurs (15 titulaires et 5 suppléants) votant aux élections sénatoriales le 27 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

À Ezy sur Eure, le 03 juillet 2020

Le Maire,



Pierre LEPORTIER